

**MAIRIE DE
Goldbach-Altenbach**



République Française
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Département du Haut-Rhin

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNI EN DATE DU 11 AVRIL 2022**

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 5
Conseillers absents : 1
Nombre de procuration : 4

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le 6 avril 2022, était réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. LERCH Jonathan, maire.

Étaient présents : tous les membres, sauf M. VALENTIN, Mme JAFRATE, Mme DODIN, Mme DOMINGUEZ, M. DOMINGUEZ ; conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme LUTZ Joanie, adjointe, assistée de la secrétaire de mairie

Assistait en outre : 0 auditeur

1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 28 MARS 2022	
----------	---	--

Le procès-verbal de la séance du 28.03.2022, dont une copie intégrale a été adressée à tous les Conseillers, a été publié par voie d'affichage. Il est approuvé par les membres présents à ladite séance.

2	FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX 2022	2022-1-132
----------	--	-------------------

Monsieur Le Maire rappelle qu'il convient de voter chaque année le taux des taxes locales. Le taux proposé reste identique à celui validé en 2021.

RESSOURCES	BASE PREVISIONNELLE	TAUX 2022
Foncier Bati	301 400	30.95
Foncier Non Bati	18 600	93.15

Considérant que la commune entend poursuivre son objectif de modernisation fiscale, vu le Code général des impôts et notamment l'article 1379, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, décide de suivre le taux de référence tout en conservant une marge financière d'autofinancement et en tenant compte du contexte économique difficile.

3	BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF	2022-1-133
----------	---	-------------------

Monsieur le Maire rappelle les résultats de 2021 reportés dans le budget 2022, adoptés lors de la séance du 28/03/2022. Elle précise que ce budget permettra de garder une certaine marge de manœuvre à la conduite des affaires communales dans un contexte incertain mais sans augmenter la fiscalité locale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, considérant l'obligation législative de voter le budget primitif avant le 15 avril 2022, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour, adopte le budget primitif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Opération exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul Section
DEPENSES	627 808.07	-	627 808.07
RECETTES	320 000	307 808.07	627 808.07
INVESTISSEMENT	Opération exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul Section
DEPENSES	100 000	-	100 000
RECETTES	65 806.83	34 193.17	100 000

4	BUDGET FORET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF FORET 2022	2022-1-134
----------	--	-------------------

Monsieur le Maire rappelle que ce budget concerne les dépenses relatives à la forêt, mais aussi à l'entretien du véhicule « Lindner ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, considérant l'obligation législative de voter le budget primitif avant le 15 avril 2022, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, adopte le budget foret primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT	Opération exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul Section
DEPENSES	80 000	-	80 000
RECETTES	13 175.04	66 824.96	80 000
INVESTISSEMENT	Opération exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul Section
DEPENSES	5 000	-	5 000
RECETTES	5 000	-	5 000

5	DIVERS ET COMMUNICATIONS	
----------	---------------------------------	--

- Aire de jeux, les travaux ont commencés.
- Elections, second tour le 24 avril 2022

**Aucun autre point n'étant soulevé,
M. le Maire clôture la séance à 20h35**

Le secrétaire de séance

M. le Maire

Joanie LUTZ

Jonathan LERCH